Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_55-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-55
Classification : Finances locales / Subventions
Objet : Demande d'une subvention exceptionnelle - Restauration Canot Patron Emile Daniel

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Le Maire expose que Monsieur Philippe Auffret, Président de l'Association « Patron Emile Daniel » (APED), a saisi la municipalité d'Erdeven, ainsi que les communes d'Etel et de Belz, d'une demande de subvention exceptionnelle pour poursuivre la restauration de ce canot patrimonial, classé « Monument historique ». L'objectif est de garantir à la fois sa préservation et sa sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que ce bateau, ancien canot de sauvetage de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), a été en service de 1962 à 2003. Il constitue le dernier exemplaire de ce type conservé à Etel.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € (cinq cents euros) afin de soutenir financièrement la restauration du canot Patron Emile Daniel.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_55-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'Association « Patron Emile Daniel »,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*